

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 décembre 2018

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Attribution de prix dans le cadre du concours de composition de musiques de films  
« Musiques en courts »**

Rapporteur : Jean-Philippe Allardi

La Ville, en partenariat avec l'Animathèque MJC de Sceaux, les Amis du Trianon et le conservatoire à rayonnement départemental de Bourg-la-Reine/Sceaux, a organisé, pour la quinzième édition, au cinéma Trianon, « Musiques en courts », concours de composition de musiques de films.

Ce concours est destiné à révéler et récompenser les meilleures compositions originales créées à partir de courts métrages existants. Tous les genres musicaux sont acceptés. Une première sélection a retenu 14 candidats.

Le jour du concours, le dimanche 18 novembre 2018, trois jurys ont décerné trois prix.

Le jury professionnel était présidé par Jean-Michel BERNARD, compositeur de musiques de films, et comprenait parallèlement Vincent JACQZ, professeur au conservatoire à rayonnement départemental de Bourg-la-Reine / Sceaux, Emmanuelle AUREGAN, directrice de l'Animathèque MJC de Sceaux, Benoît BASIRICO, enseignant et journaliste, spécialiste de la musique de film au cinéma, et Stéphanie DEBAYE, directrice du cinéma Trianon.

Le jury du public était constitué par l'association des Amis du cinéma Trianon et rassemblait des membres de l'association : Michel BOURGUIGNON, Roger-Nicolas DORIER, Henri HAERTELMEYER, Marie-Hélène MANO, Daniel TASSET.

Le troisième jury, du public Jeunes, était constitué de Corentin DURAND, Haifa JEMAA, Eitan SANSY et Joachim SERRAT.

Ce concours était doté de trois prix d'un montant global de 3 000 € : 1 500 € pour le prix du jury professionnel, 750 € pour le prix du jury du public et 750 € pour le prix du jury du public jeunes.

L'Animathèque MJC participe à la manifestation en diffusant l'appel à candidature, en aidant à la pré-sélection des candidats, en participant à la constitution du jury professionnel, et en offrant la possibilité aux trois lauréats d'enregistrer ultérieurement leur composition musicale créée pour le concours dans les studios de la Caisse claire.

Le budget total de l'édition 2018 pour la Ville de cette opération s'élève à 10 700 €.

Pour l'édition de 2018, la SACEM a attribué à la manifestation une subvention de 4 000 €. Elle salue l'originalité du concours et la démarche de la Ville en faveur de la création artistique.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir procéder, au vu des conclusions des jurys, à l'attribution des prix aux lauréats, soit :

- la somme de 1 500 € pour le prix du jury professionnel à Sabine ABADIE, pour sa composition pour piano, guitare électrique, voix, flûte traversière et percussions pour le court-métrage *Jardin de minuit* de Benoît CHIEUX ;
- la somme de 750 € pour le prix du jury du public à Pierre GOLSE, pour sa composition pour flûte traversière, cor anglais et guitare classique pour le court métrage *La petite marchande d'allumettes* d'Anne BAILLOD & Jean FARAVEL ;
- la somme de 750 € pour le prix du public Jeunes à Patrick RIVIERE, pour sa composition pour piano, clarinette, clavier, batterie et voix pour le court métrage *La petite marchande d'allumettes* d'Anne BAILLOD & Jean FARAVEL.